

Procès-verbal du 3ème Conseil d'École
Lundi 17 juin 2024 - 17h00

Présents :

Blaise FENART, Directeur, Yvan SCHMITT, Proviseur, Christophe MONIER, Directeur Administratif et Financier

Enseignants : Nathalie BELKACEM, Marianne VINET, Benjamin TARDIEUX, Sophie MOREUX, Radia CHAABA, Florent DUCRET, Michel COLIN, Thomas MARCONNET, Thomas DORIER, Delphine HOMAND, Grégoire FISCHER, Emmanuel DUDON.

Parents d'élèves élus : Grégory PLACE, Linda ROYO, Abel TALBI, Marion BARBE, Aurélie DROUETS HENOT.

Excusés : Eve LUBIN (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle), Magosha FREQUELIN (attachée de coopération pour le français), Bruno SEWERYN (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Hooi Meng KHO, Meriam KEBBAB, Laetitia ANDRE, Kulkanya RAMONA, Justine JANVIER SIRIPRASITPONG, Kamonthip NETTHANOMSA (parents élu), Laure STOR, Jean-Charles PERROT, Christopher ISAAC (enseignants).

1. Questions d'ordre statutaire

a) Désignation du secrétaire de séance

M. Marconnet est désigné comme secrétaire.

b) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

c) Approbation du PV du Conseil d'École du 5 février 2024

Le Procès-Verbal du conseil d'école du 5 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Fonctionnement de l'école

a) Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire présenté lors du conseil d'école du 5 février 2024 a été approuvé par l'AEFE.

Pré rentrée	Lundi 2 septembre
Rentrée des élèves	Mardi 3 septembre
Vacances d'automne	Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier
Vacances de février	Du samedi 15 février au dimanche 2 mars
Vacances d'avril	Du samedi 26 avril au lundi 12 mai inclus
Fin des cours	Vendredi 4 juillet

JOURS FÉRIÉS	
Commémoration du décès du Roi Rama IX	Lundi 14 octobre
Fête des pères	Jeudi 5 décembre
Makabucha	Mercredi 12 février
Songkran	Du 12 au 16 avril
Fête du travail	Inclus dans les vacances
Couronnement roi Rama X	Inclus dans les vacances
Visakabucha	Inclus dans les vacances
Anniversaire de la Reine	Mardi 3 juin

b) Structure de l'école

A partir de septembre, l'école comptera 25 classes, 5 classes de maternelle et 20 classes en élémentaire pour un effectif prévisionnel de 550 élèves (110 en maternelle et 440 en élémentaire).

En maternelle, il y aura un double niveau MS-GS.

En élémentaire, 4 classes par niveau sont prévues, sauf en CE2 où il y aura 3 classes de CE2 et une classe de CE1-CE2, afin de permettre l'accueil de nouveaux élèves de CE1 éventuels en raison du plafonnement des effectifs à 24 en GS, CP et CE1.

En juin 2024 l'école compte 131 élèves en maternelle et 429 en primaire.

Maternelle	Effectif prévisionnel	Nombre de classes
PS	20	1
MS	32	1,5
GS	58	2,5
Total maternelle	110	5
Elémentaire		
CP	80	4
CE1	96	4,5
CE2	85	3,5
CM1	90	4
CM2	89	4
Total élémentaire	440	20
Total école primaire	550	25

Remarque d'un parent élu : Comment les élèves vont être sélectionnés pour constituer le double niveau?
La direction répond que les élèves autonomes seront ciblés en priorité mais qu'il y a également des contraintes d'emploi du temps selon la section : classique ou internationale.

Intervention de M. Fischer au nom des enseignants :

Suite à 2 conseils des maîtres exceptionnels, les enseignants et le directeur n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une structure prévisionnelle pédagogique pour la rentrée 2024. Sur l'ensemble de l'élémentaire, nous augmentons en juin 2024 les effectifs de 14 élèves (minimum) par rapport à juin de l'an dernier. En maternelle, ils diminuent de 18 avec une classe qui ferme.

Le directeur propose une structure à double niveau en CE1-CE2 (6 CE1 et 16 CE2).

L'organisation pédagogique, notamment la répartition des élèves SC – SI, est un vrai casse-tête et pour l'instant aucun aménagement viable n'a été trouvé.

L'équipe enseignante souhaite que soit envisagée la possibilité d'ouvrir une classe de CE1 supplémentaire pour éviter la création d'un double niveau et des problèmes d'organisation des cours de langue sous-jacents. Cette projection donnerait des classes de CE1 à 19 élèves minimum, ce qui non seulement permettrait d'accueillir des élèves en cours d'année mais aussi d'accéder à des conditions d'apprentissage optimales : le cycle des apprentissages fondamentaux est le cycle sur lequel se fondent les compétences de base.

Arguments pédagogiques et conditions d'apprentissage des élèves :

Les Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP - une trentaine du CP au CE1) sont intégrés dans des classes chargées. 5 classes permettent de mieux répartir les élèves en difficulté et leur offrir une meilleure prise en charge.

La taille des classes ne rend pas optimale l'accueil des élèves pour des grands groupes.

En cycle 2, le langage oral est important et plus le nombre d'élèves est grand, moins les élèves peuvent s'exprimer individuellement. Le temps de lecture individuelle est également réduit.

Le double niveau CE1/CE2 à 22 élèves est un trop grand effectif : l'enseignant doit réaliser deux programmes différents et dispose de moins de temps pour personnaliser les apprentissages avec les EBEP de la classe.

Organisation complexe du parcours langue : les élèves du cours double n'ont pas la possibilité de glisser d'une section à l'autre pendant l'année.

Attention aux groupes de SC à plus de 15 pour l'enseignement des langues.

Attention à l'équilibre des 4 autres classes du CE1 si il y a 6 SI en CE1 et 16 SC en CE2.

M. Fenart répond que la première structure envisagée prévoyait la fermeture d'une classe en élémentaire (avec 2 classes à double-niveaux : CP-CE1 et CE1-CE2). Suite à cette première proposition, avec de nouvelles inscriptions, il a été proposé le maintien de 20 classes en élémentaire avec des classes de CP à 19 ou 20 élèves, ce qui était l'argument principal avancé par les représentants des personnels à la suite de cette première proposition. L'effectif global important en CE1 contraint la création d'une classe à double-niveau CE1-CE2 afin de laisser de la place à de nouvelles inscriptions éventuelles en CE1.

Le directeur confirme que l'emploi du temps de la classe CE1/CE2 initialement présenté doit être retravaillé afin de limiter au maximum les contraintes de désignation de public.

La proposition de structure est raisonnable d'autant que 550 élèves est une projection haute. M. Monier indique par ailleurs que la tendance globale des inscriptions est à la baisse si l'on compare les données des années précédentes (20 nouveaux de moins par rapport aux dernières années).

Les arguments avancés par l'équipe pédagogique ont bien été entendus mais 22 élèves par classe est une moyenne raisonnable.

L'avis des membres du conseil d'école est recueilli :

17 avis défavorables et 3 avis favorables

c) Mouvement des personnels

Départs de personnels

Enseignants : Mme Nathalie Belkacem, M. Haroun Belkacem, Mme Laure Stor, Mme Fanette Morales
Aide maternelle : Mme Jintana Daniel

Nouveaux personnels

Enseignants : Mme Julie Taillefer, Mme Margaux Portau, 1 recrutement en cours.

d) Composition des classes

Pour information, la répartition des élèves dans les classes prend en compte les données suivantes :

- Filles/garçons
- Elèves suivis par les dispositifs PPRE / PAP / PPS
- Niveaux de compétences des élèves
- Section internationale / Section classique
- Thaï obligatoire / thaï renforcé
- Affinités / Conflits

Les affectations dans les classes en début d'année scolaire sont du ressort du conseil des maîtres. Équilibrer les classes est un exercice compliqué mais celles-ci sont faites en respectant au mieux les critères ci-dessus.

Les listes de classes sont portées à la connaissance des familles la veille de la rentrée afin de permettre d'effectuer les derniers changements suite aux inscriptions de l'été. Aucune demande de changement de classe ne sera acceptée.

e) Modification du rythme des réunions parents-enseignants en maternelle

Actuellement les carnets de suivi des apprentissages sont remis deux fois par an, fin janvier et fin juin. Deux rencontres parents-enseignants sont organisées aux mêmes périodes, après la remise des livrets scolaires. Depuis la rentrée 2023, une rencontre avec les parents de PS est organisée fin septembre début octobre. Le conseil des maîtres a validé la modification du rythme de remise des réunions parents en maternelle, pour qu'il y ait un alternance entre les deux modes d'information des progrès des élèves tout au long de l'année, c'est-à-dire rencontres individuelles et remise du carnet de suivi des apprentissages.

Fin septembre/début octobre : rencontre parents PS

Novembre : rencontre parents MS et GS

Fin janvier/début février : remise des carnets de suivi des apprentissages

Avril : rencontre parents

Fin juin : remise des carnet de suivi des apprentissages.

f) Modification du règlement intérieur : jeux et jouets autorisés à l'école

Cette année, le jeu des billes est revenu à la mode dans la cour de l'école. Après une interdiction pour se conformer au règlement intérieur, les billes ont finalement été autorisées, après discussions en conseil des maîtres et en conseil des élèves. Il est donc nécessaire de modifier le règlement intérieur en fonction.

L'article "4.1 Droits et devoirs" est modifié comme suit :

- Les objets de valeur sont interdits.
- **Les jeux et objets de faible valeur appartenant aux élèves (billes, livres, cartes, etc.) sont autorisés pendant les temps de récréation. Chaque élève est responsable de son matériel.**
- L'établissement ne pourra pas être tenu responsable de la dégradation ou de la perte d'objets non directement nécessaires à la scolarité de l'élève.

Cette modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

g) Modification du règlement intérieur : commission éducative

Le règlement intérieur actuel prévoit en cas de problème de comportement répété chez un élève, au paragraphe "4.2 Sanctions et réparations" :

- En élémentaire : des sanctions scolaires peuvent être prononcées par les enseignants ou le directeur du primaire : réprimandes, privation partielle de récréation, fiche de réflexion signée par les parents, copie d'un article du règlement, privation d'un droit, demande de réparation (présentation d'excuses, réparation du dommage causé), isolement sous surveillance. En cas de manquement grave et répété au présent règlement, **l'élève peut recevoir un avertissement, et être exclu temporairement par le conseil de discipline de l'établissement.**

Or en école primaire, il n'est pas possible d'exclure un élève par conseil de discipline car cette instance n'a pas d'existence en primaire.

Pour pallier cette absence, il a été créé cette année une "commission éducative".

Cette instance est composée de :

- la direction des classes primaires
- les coordonnateurs de cycle
- le coordonnateur de langue
- 1 représentant des parents d'élèves élu au conseil d'école
- la psychologie du point écoute
- la responsable des AES
- les enseignants de l'enfant (français, anglais, thaï)

Sa mission est :

- d'évaluer la situation de l'élève
- de prononcer des mesures éducatives d'accompagnement, des réparations, et des sanctions.

Une mesure conservatoire d'exclusion d'une journée peut être prononcée pour permettre de réunir la commission éducative.

Les décisions seront communiquées à la famille à l'issue de la réunion.

Le règlement intérieur est modifié comme suit :

4.2 Sanctions et réparations

- En élémentaire : des sanctions scolaires peuvent être prononcées par les enseignants ou le directeur du primaire : réprimandes, privation partielle de récréation, fiche de réflexion signée par les parents, copie d'un article du règlement, privation d'un droit, demande de réparation (présentation d'excuses, réparation du dommage causé), isolement sous surveillance. **En cas de manquement grave et répété**

au présent règlement, la commission éducative est réunie, avec une mesure conservatoire d'exclusion d'une journée. Elle évalue la situation de l'élève et prononce des mesures éducatives d'accompagnement, des réparations, et des sanctions.

Cette modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

Remarque des enseignants :

Lors des inscriptions de nouveaux élèves, il est important d'avoir un dossier d'inscription complet (plus particulièrement avec le livret scolaire de l'élève). Mme Belkacem propose que le directeur mène un entretien individuel avec chaque nouvelle famille. Ceci afin d'avoir une meilleure visibilité sur les profils d'élèves qui pourraient rencontrer des problèmes de comportement. Cela permettrait un meilleur équilibre des classes lors de leur constitution.

h) Dispositif d'accueil des élèves néo-francophones

Pour les élèves néo francophones, l'école propose un dispositif FLsco.

- Classe FLsco + : Ce dispositif est conçu pour les élèves qui intègrent le système éducatif français sans maîtriser la langue. Ils bénéficient d'une prise en charge intensive quotidienne par nos enseignants de FLsco le matin, avant la récréation, dans une classe dédiée.
- Groupe FLsco : Pour les élèves qui apprennent le français depuis un à deux ans, nous proposons des petits groupes répartis par niveau de classe. Chaque jour, ils reçoivent une prise en charge de 45 minutes à 1 heure pour continuer à progresser dans la maîtrise de la langue.

	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
FLsco +		11		2	4		17
Flsco	15	6	6	4	2	2	35

En maternelle, le parcours langue est modifié pour permettre la prise en charge plus intensive en français pour des élèves inscrits depuis la PS mais en difficultés ou des élèves ayant intégré l'école depuis peu. Les élèves bénéficieront d'un PPRL qui permettra de déroger au parcours de langue prévu. Les apprentissages se concentreront sur le français (4 séances par semaine) et l'heure de bain de langue sera consacrée à l'apprentissage de la langue maternelle. Les élèves ne suivront pas les apprentissages d'une troisième langue.

Parcours linguistiques - GS			
Si l'élève maîtrise le français	Suivi de l'enseignement complémentaire commencé en MS ou choix par l'école d'un enseignement complémentaire pour les nouveaux élèves	ou	Thaï (4x / semaine)
			Anglais (4x / semaine)
Si l'élève est fragile en français	Suivi de l'enseignement complémentaire commencé en MS ou choix par l'école d'un enseignement complémentaire pour les nouveaux élèves	ou	Thaï (2x / semaine)
			Anglais (2x / semaine)
		et	Français (2x / semaine)
Si l'élève ne maîtrise pas le français	La priorité est donnée à l'apprentissage du français : un Programme Personnalisé de Réussite en Langue (PPRL) est mis en place		Français renforcé ou FLSCO (4x / semaine)
Bain de langue	Si enseignement complémentaire en thaï		Découverte de la langue et de la culture anglaise (1x / semaine)
	Si enseignement complémentaire en anglais		Découverte de la langue et de la culture thaïlandaise (1x / semaine)
	Si PPRL		Enseignement complémentaire dans la langue maternelle (1x / semaine)

i) Procédure de protection de l'enfance

Il existe déjà plusieurs chartes et protocole mis en place au LFIB :

- une charte de « pris en charge des élèves victimes d'agression sexuelle »
- une charte de prévention du harcèlement
- une charte de prévention du cyber-harcèlement.

Nous travaillons actuellement à la rédaction d'une Charte globale de protection de l'enfance qui devrait être adoptée lors de la première réunion du Conseil d'établissement en octobre 2024.

L'objectif de cette charte est de donner en un seul document une vue d'ensemble sur toutes les actions et dispositifs mis en place au LFIB permettant de garantir la sécurité des élèves.

Elle inclut l'identification des référents et procédures de signalement, la formation de tous les personnels (vacataires compris), les aspects de RH (recrutement, vérification des casiers judiciaires), les actions de prévention, les protocoles spécifiques (harcèlement par exemple).

Suite aux 4 agressions sexuelles commises par un accompagnateur du transport scolaire, plusieurs actions ont été menées :

- Appel d'offre transport scolaire pour changement en septembre 2024
- Procédure de plaintes concernant le transport scolaire
- Vérification des casiers judiciaires des personnels, des intervenants AES, du personnel Epicure, Blue Jade, PCS et Fuji
- Formation en interne auprès de tous les vacataires de surveillance.
- Séances de prévention MS, CP et CE2

Question des représentants de parents : d'une manière générale, peut-être pouvez-vous rappeler également ce que fait l'AEFE pour le LFIB avec le budget qui lui est alloué chaque année?

Il n'y a pas de budget spécifique alloué à ce domaine précis.

Un représentant de parents élus s'étonne du fait que la charte n'existait pas auparavant.

La direction répond qu'il existe des procédures et des protocoles isolés et que la charte servira à tout centraliser et rassembler.

Les professeurs soulignent l'importance d'une bonne communication.

j) Communication école-famille

En maternelle, les photos des activités de classe sont des supports de langage car il y a peu de traces écrites.

En élémentaire, les devoirs et le retour des cahiers à la maison sont les meilleurs outils pour suivre la vie de la classe.

S'il y a des événements, le service communication publie les photos. Pour certains projets particuliers, les enseignants peuvent partager des photos. Mais cela ne peut se faire que de manière exceptionnelle. Les enseignants toutefois conviennent qu'ils peuvent partager les photos des sorties et visites.

Remarque des parents élus : serait-il possible d'uniformiser le partage par niveau car il existe une grande disparité entre les classes?

Cette question pourra être traitée en conseil des maîtres à la prochaine rentrée scolaire.

3. Projets et actions

a) Bilan des projets et actions

Le Conseil d'École est l'occasion de présenter les projets et actions qui se sont déroulés cette année 2023-2024. Pour les voyages scolaires, une organisation des classes partantes a été prévue afin de permettre à un élève d'effectuer un voyage scolaire pendant ses années de CE2, CM1 et CM2. L'an prochain le niveau de classe partant en voyage scolaire est le CM2.

Les équipes enseignantes sont remerciées pour leur investissement à faire vivre le projet d'établissement et les programmes scolaires à travers des actions et projets motivants pour les élèves.

Tous les projets et actions pédagogiques de l'année scolaire 2023-2024 sont décrits dans [le document bilan en annexe](#). Une lecture du document est proposée aux membres du conseil.

b) Comité d'Education à la Santé, à la citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) : séances de prévention "abus sexuels"

Le Comité d'Education à la Santé, à la citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) réuni le 10 avril 2024 a confirmé la proposition de séances de prévention supplémentaire sur les abus sexuels pour les niveaux MS, CP et CE2, en juin.

4. Questions diverses

Transport : Suite à l'accident de voiture en Avril dernier impliquant un mineur du SISB sans permis conduisant un 4x4 et une voiture stationnée d'un parent du LFIB, avez- vous demandé/reçu des garanties du SISB afin que cela ne se reproduise plus et que les abords des 2 écoles soient plus sûrs?

Quand aurons-nous un retour sur la politique de transport pour l'année prochaine? La société de transport a-t-elle été déjà choisie?

La société de transport remportant l'appel d'offres sera-t-elle également chargée dès septembre 2024 du transport du LFIB (sorties scolaires ou autres)?

Les directions des deux établissements étaient en coopération pour permettre la résolution de cet incident auprès des familles et de la police.

Il s'agit d'une infraction à la loi et les parents de l'élève SISB qui conduisait la voiture de ses parents ont fait face aux conséquences auprès des forces de l'ordre (amendes, véhicule mis en fourrière, procédures légales, etc.).

La Direction du LFIB et de SISB estiment ceci être un incident isolé car aucun autre cas de conduite sans permis aux mains d'élèves n'est connu aux abords de nos deux établissements.

Bien que ceci puisse être parfois difficile à identifier en heure de pointe de circulation, les gardiens de SISB aussi bien que ceux du LFIB ne laisseraient pas un véhicule conduit par un mineur s'engager sur la voie.

Le résultat de l'appel d'offre a été communiqué aux parents le vendredi 14 juin. C'est la compagnie MONTRI qui remporte cet appel d'offre.

Il sera fait appel à Montri pour les transports des sorties et voyages, mais d'autres compagnies pourront être sollicitées aussi.

AES : Beaucoup de parents d'enfants inscrits aux AES ont fait le constat que ces activités s'apparentent plus à de la garderie qu'à des activités où les enfants acquièrent des compétences techniques tout en s'amusant et en restant motivés au fil des années. Il y a un vrai problème de niveau en sport au LFIB.

De plus le LFIB semble se désintéresser du problème: temps insuffisant par semaine; moyens insuffisants (matériels vieillissants); rencontres organisées tout au long de l'année avec d'autres écoles de Bangkok quasiment inexistantes...

Quand mettez-vous en place une vraie politique de sport à l'école comme le font certaines écoles internationales à Bangkok?

Allez-vous proposer des nouvelles AES pour l'année prochaine ?

Pouvez-vous organiser le planning des AES de telle sorte que des activités très demandées comme le foot et le rugby ne tombent pas le même jour?

M. Fenart rappelle les programmes d'Education Physique et Sportive des cycles 2 et 3.

L'éducation physique et sportive initie au plaisir de la pratique sportive.

L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :

- *développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps ;*
- *s'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils ;*
- *partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités ;*
- *apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière ;*
- *s'approprier une culture physique, sportive et artistique.*

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- *produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ;*
- *adapter ses déplacements à des environnements variés ;*
- *s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ;*
- *conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.*

Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées.

A l'école primaire, il ne s'agit pas de développer les pratiques sportives et les compétences visées par des sports de compétition.

L'introduction des compétitions dans le cursus des élèves est possible via les AES : GBAC, tournois amicaux, ProZap, Jeux du Siam.

Voici un récapitulatif des matchs de la ligue GBAC, tournois amicaux et autres ProZaps.

Football	20
CP-CM2	2
CE1	1
CE1 + CE2	2
U8 : CP-CE1	1
U9	5
U11	16

Basketball	8
Rugby	4
Athlétisme	1
Jeux de Siam	1

Concernant les installations sportives, elles ne sont pas de si piètre qualité : gymnase climatisé, piscine, vestiaires rénovés, terrain en herbe. Mme Chaaba peut comprendre la remarque du parent et évoque la vétusté de certains équipements, comme les tapis de la petite salle de gym. M. Monier explique qu'il y a une planification des investissements et travaux et que les demandes doivent être remontées par le coordinateur EPS de l'établissement qui transmet toutes les demandes avec priorisation des besoins.

En ce qui concerne la qualité des AES, un sondage auprès des parents a été réalisé en mai. 32 familles ont répondu. Les réponses ont été analysées en commission AES et regroupées en 4 grands types de retour : qualité, types d'activités, organisation/planning et rencontres sportives.

La commission a retenu le besoin de mieux communiquer, un problème de terrains/nombres d'équipe compétition à régler pour la rentrée 2024 et un délai d'inscription à prolonger.

M. Fenart rappelle qu'en cas de problème, il faut tout de suite le signaler à Khun Lek. Des observations de séances d'AES par les membres de la commission AES sont organisées au cours de l'année..

Le nouveau planning est en cours d'élaboration : de nouvelles activités sont recherchées comme badminton, volleyball, zumba.

Attention : les contraintes des créneaux liées à l'occupation des infrastructures ne nous permettent pas toujours d'obtenir l'emploi du temps idéal souhaité par tous.

Remarque de la direction et des enseignants :

Concernant les compétitions : il y a un problème des calendriers avec les autres écoles internationales qui fonctionnent par cycle sportif sur une période donnée, alors que le LFIB travaille tous les sports sur l'année entière. Le problème de la pollution est à prendre en compte également.

BCD : Suite aux fermetures longues et/ou à répétition de la BCD, des solutions ont-elles été trouvées pour former des personnels administratifs afin d'assurer un service minimum?

Les élèves du primaire ont-ils le droit d'aller à la BCD lors des récréations, déjeuner? Est-ce limité au temps de classe assigné par les enseignants?

Cette année la BCD a été "fermée" : 3 jours en octobre, 6 jours en janvier, 9 en mars, 6 en avril et 2 en mai. Malgré l'absence de M. Grolet, les enseignants ont accès à la BCD. Il n'y a pas de personnel administratif disponible pour assurer le service de prêt en cas d'absence de M. Grolet. Sauf si Michel Colin est disponible, il peut assurer le remplacement de M. Grolet. Il sait utiliser le système de prêt.

Cette année, nous avons eu des absences longues imprévues pour des situations exceptionnelles. En général, M. Grolet n'est pas réquisitionné pour les remplacements. Seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions, afin d'éviter de répartir les élèves dans les autres classes.

La BCD est ouverte le matin de 7h15 à 8h00 et pendant la pause méridienne.

Il est arrivé à M. Grolet d'assurer l'accueil à la BCD le matin et de 12h10 à 12h50 en même temps qu'un

remplacement "clé en main". Khun Lek pourrait ouvrir la BCD sur le temps de pause méridienne quand M. Grolet ne peut pas le faire.

Remarque M. Fischer : le nombre de jours de fermeture de la BCD est important. M. Grolet est documentaliste. La direction doit envisager la création d'un poste de remplaçant supplémentaire. M. Fischer indique également que la secrétaire ne doit pas être mobilisée pour des surveillances ponctuelles.

Uniformes : La qualité de l'uniforme LFIB est très médiocre (notamment les coutures de la tenue de sport). Une attention particulière est demandée l'année prochaine sur le choix du prestataire.

Le prestataire et le modèle de polo et tenue de sport sont renouvelés tous les 3 ans. L'an prochain nous serons dans la troisième année.

C'est la première fois qu'on nous rapporte un problème de qualité sur les tenues de sport.

Yearbook : Quand le Yearbook 2024 sera-t-il disponible?

La livraison est prévue pour le 26 juin.

Association caritative : Il y a des rumeurs qui courent comme quoi le LFIB ne travaillera plus l'année prochaine avec l'association Giving Tree, est ce qu'une nouvelle association va prendre le relais? Qu'est ce qui est prévu au niveau associatif et caritatif?

Le soutien à des associations caritatives fait partie du Parcours Citoyen des élèves, discuté en CESCE.

Le CESCE a décidé le 05/07/2023, de limiter les actions à trois projets solidaires par an.

Il a été proposé que les projets ayant une existence de trois ans au LFIB, soient renouvelés par une autre association.

Pour cette année, nous avons maintenu le projet Giving Tree et celui de la Petite librairie solidaire. Le projet Solibox n'a pas été repris en raison du décès de M. Bazin qui le portait. Les différents conseils de représentants d'élèves du primaire, collège et lycée, ont essayé d'identifier un nouveau projet pour une action de solidarité au plan local. Mais ceci n'a pas été concrétisé.

Pour l'an prochain, le CESCE doit décider à la rentrée d'une nouvelle association qui remplacera le projet Giving Tree (pour 3 ans), ainsi que l'association qui remplace Solibox (pour 2 ans).

M. Fenart remercie à la fin du conseil d'école les personnels quittant l'école.

Mme Nathalie Belkacem et M. Haroun Belkacem, enseignants reconnus pour leurs compétences pédagogiques et exigence professionnelle.

Mme Laure Stor, qui aura effectué 7 ans en maternelle, et aura partagé son expertise professionnelle avec ses collègues tout en assurant les missions de coordination du cycle 1.

Mme Fanette Morales, enseignante réfléchie, investie, force de proposition et d'innovation dans une équipe de cycle 3 qu'elle aura fait vivre avec passion.

Mme Jintana Daniel, aide maternelle qui a fait preuve d'adaptation, d'investissement et de professionnalisme.

Enfin, M. Yvan Schmitt, Proviseur, qui termine sa 5ème année au LFIB, et qui part exercer ses fonctions de chef d'établissement dans un établissement partenaire en Tunisie. M. Fenart le remercie pour la confiance accordée, l'écoute et l'accompagnement au sein de l'équipe de direction et lui souhaite beaucoup de réussites professionnelles dans son nouvel établissement.

Fin du conseil : 18h40

Président,
Blaise FENART

Secrétaire,
Thomas MARCONNET

